



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 20/05/2015

Lieu : Marseille

Début de séance : 14h20

Membres du CA présents :

Philippe Lours (Institut Mines Télécom)
Françoise Rieg-Falson (Université Lyon 1)
Pierre Chiappetta (Université Aix-Marseille)
Bernard Legube (CUE Limousin Poitou-Charentes)
Philippe Lecoœur (Université Paris Sud)
Bernard Journet (ENS Cachan)
Minh Chau Pham (Université Paris Diderot)
Christian Valentin (IRD)
Daniel Chillet (Université Rennes 1)
Martin Schwell (Université Paris-Est Créteil)
Pascal Gantet (Université Montpellier 2)
Marie-France Barthet (Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées)
Noureddine Manamanni (Université de Reims)
Nathalie Bernardie (Université de Limoges)

Membres invités :

Jacques Erschler (Consortium USTH)
Céline Gaussen (Consortium USTH)

1) Séminaire doctorants

Le séminaire des doctorants de l'USTH aura lieu les 9, 10 et 11 septembre à Reims. Il faut définir le programme du séminaire en fonction de ce qui a été fait les années précédentes et s'occuper rapidement du logement des doctorants. Les directeurs de département seront invités.

2) Recrutement nouveaux doctorants

Sur la procédure d'appel à sujets et de recrutement des doctorants, Bernard Legube se demande si la procédure ne pourrait pas être améliorée. Ne faudrait-il pas sélectionner les doctorants avant qu'ils ne choisissent un sujet ?

Il est proposé :

- D'avancer à la fin septembre l'appel à sujets de thèse (c'est une mission du consortium).
- De définir au plus vite et beaucoup plus précisément qu'aujourd'hui les règles du VIED (missions de USTH et du poste) et ce en accord avec les demandes du consortium transmises par son président lors de la mission, c'est à dire :

- Application de la note minimum de 12/20 (de master français) et non pas de 16/20, ce qui semble encore en vigueur (ou mise en place d'une correspondance d'échelles de notes) ;
- Acceptation par le VIED d'attribuer une bourse avant l'obtention définitive du master, mais avec attestation, donc sous réserve ;
- Suppression de l'attestation de démission de la part du candidat et de son employeur ;
- Obligation pour les étudiants de master de concourir (et réussir) le (ou les) tests d'évaluation de langue(s) étrangère(s) en M1 ou en tout début de M2.
- D'effectuer un tri administratif des dossiers qui ne passeront pas l'épreuve du VIED (sorte d'admissibilité administrative qui est de la mission de USTH)
- D'examiner en jury USTH/Consortium, avant la sélection du VIED
 - soit les couples « candidat/sujets » admissibles (ce sont les candidats qui choisissent leur sujet, comme dans la procédure actuelle)
 - soit les candidats par département mais sans les sujets (ce sont les directeurs de thèse qui choisissent les candidats).
 - Une discussion en CA a conclu en faveur de la première solution.
- De proposer la très grande majorité des candidats à la première session du VIED (fin Mai)
- De conserver un second appel réservé exclusivement aux sujets non retenus par les candidats ou non retenus après la sélection « candidat/sujets »

3) Objectif « labo »

Comment s'organiser en ce qui concerne Objectifs labos ?

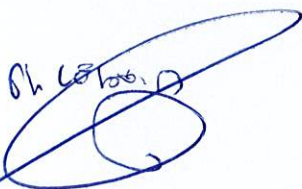
Un appel à manifestation d'intérêt va être rédigé par Didier Lecomte et Mehdi Salim et sera ensuite envoyé aux établissements pour la partie mobilité et renforcement des recherches existantes. Pour la partie « objectif Hoa Lac c'est le consortium qui doit piloter le processus.

Un groupe de travail sera monté pour travailler cette question.

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 13 octobre prochain de 13h30 à 16h30

Fin de la réunion 15h30

Sh. Lecomte



B. Lecomte

